



Programme de travail 2010 de la Commission européenne

Le 20 avril 2010, J-M. Barroso a présenté au Parlement européen le "Programme de travail pour l'année 2010 de la Commission. Le moment d'agir" (COM (2010) 135). Quatre axes principaux sont retenus, dont "l'adoption de mesures pour lutter contre la crise et soutenir l'économie sociale de marché européenne et l'élaboration d'un projet pour les citoyens plaçant ces derniers au cœur de l'action menée".

Pour lutter contre la crise, le programme annonce, notamment des communications pour ♦ une stratégie numérique de l'Europe ♦ renforcer les systèmes éducatifs et l'emploi des jeunes ♦ la modernisation des marchés du travail et le développement des compétences ♦ une plateforme européenne contre la pauvreté ♦ économiser les ressources et assurer l'approvisionnement en énergie ♦ relance du marché unique, ainsi qu'un Livre blanc sur les transports.

Pour placer les citoyens au cœur de l'action européenne, sont annoncés, notamment, des propositions sur l'initiative citoyenne, la révision de la directive temps de travail, la clarification de la directive sur le détachement des travailleurs, la protection des données à caractère personnel, une consultation sur les principes juridiques du recours collectifs, ainsi qu'un Livre vert sur l'avenir des pensions de retraite.

La Commission s'engage également, pour toutes les initiatives dont les répercussions seront importantes, y compris les propositions d'actes délégués et d'actes d'exécution, à ce que l'analyse d'impact soit renforcée, notamment sur le plan social et de l'emploi.

Nombre de parlementaires européens ont souligné le manque d'ambition de ce programme et le peu d'attention porté à la question des services d'intérêt général. Ceux-ci ne sont en effet évoqués qu'en 3 points de l'annexe II : une communication sur un cadre de qualité pour les services d'intérêt général, un rapport d'évaluation du paquet Monti-Kroes et sa révision, sans que la Commission ne prévoie de processus législatif, c'est-à-dire sans mettre en œuvre les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne.

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100331_1a_fr.pdf

Ciel unique européen

Dans une déclaration, dite "déclaration de Madrid", adoptée à l'issue d'une conférence de haut niveau, les 25 et 26 février 2010, toutes les parties prenantes du secteur aéronautique ont souligné l'urgence de prendre des mesures pour mettre en œuvre le "paquet Ciel unique européen II" à l'horizon 2012 et établi une liste de mesures à prendre dans cinq domaines : réglementaire, la performance et les redevances aériennes, la technologie, l'interopérabilité avec le programme SESAR, la sécurité. La déclaration souligne l'importance du facteur humain pour la réussite du projet de Ciel unique.

http://ec.europa.eu/transport/air/single_european_sky/doc/2010_02_26_madrid_declaration.pdf

Un Conseil extraordinaire des ministres européens des transports se réunira le 4 mai prochain à Bruxelles. Il examinera les répercussions de la paralysie du trafic aérien provoquée par le nuage de cendres consécutif à l'éruption du volcan islandais le 20 mars 2010 et la nécessité d'une accélération du calendrier de mise en place

.../...

The European Commission's Work Programme 2010

On April 20, 2010, Mr. J-M. Barroso presented to the European Parliament the "Commission's Work Programme 2010. Time to act" (COM (2010) 135). Four main axes of the programme were identified, they include, "the adoption of measures to tackle the current crisis and to sustain Europe's social market economy and developing an agenda for citizens, putting people at the heart of the European action".

In order to fight against the crisis, the programme draws up a number of communications, including, ♦ a digital agenda for Europe ♦ the enhancement of educational systems and youth employment ♦ modernisation of labour markets and the development of skills ♦ a European platform to combat poverty ♦ preservation of resources and ensuring the supply of energy ♦ the re-launch of the single market and, a White Paper on transport.

In order to place citizens at the heart of the European action, the programme announces, in particular, proposals on the citizens' initiative, the revision of the working time directive, clarification of the directive on posted workers, protection of personal data, public consultation on the common legal principles for collective redress and, a Green Paper on the future of pensions.

The Commission is also committed to all initiatives which will have significant repercussions, including proposals for delegated acts and implementing acts, in such a way that the impact assessment is reinforced, particularly at the social and employment level.

A number of Members of the European Parliament have stressed the lack of ambition of this programme and the little attention to the issue of services of general interest. These services are mentioned only in 3 points of Annex II: a communication on a quality framework for services of general interest, an assessment report of the Monti-Kroes package and its revision, without the Commission providing for the legislative process, that is, without implementing the new provisions of the Treaty of Lisbon.

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100331_1a_en.pdf

Single European Sky

In a statement, entitled the "Declaration of Madrid" adopted in the conclusions of the high level conference held on 25th and 26th February 2010, all stakeholders in the aviation industry stressed the urgency of taking necessary steps in order to implement the "Single European Sky Package II" by the year 2012 and, they drew a list of measures to be taken in five key areas: regulatory, performance and airline charges, technology, interoperability with SESAR programme and safety. The statement emphasises the importance of the human factor in the success of the Single Sky project.

http://ec.europa.eu/transport/air/single_european_sky/doc/2010_02_26_madrid_declaration.pdf

An extraordinary Council of European Union transport ministers will meet on May 4th, 2010, in Brussels. It will examine the impact of the blockade of air traffic caused by the volcanic ash cloud following the eruption of Icelandic volcano on March 20, 2010 and, the need for an accelerated timetable for the implementation

.../...

du Ciel unique, la désignation d'un gestionnaire unique de l'espace aérien européen, les réponses à apporter aux situations d'urgence, les droits des passagers.

De son côté, la Commission européenne a adopté, le 25 mars 2010, un règlement sur la mise en œuvre de la fonction de gestionnaire de réseau européen prévue par le "paquet Ciel unique II", afin d'optimiser l'utilisation de l'espace aérien. Actuellement, la gestion des courants de trafic aérien n'est soumise à aucune règle européenne et est effectuée par une unité spéciale d'Eurocontrol en liaison avec les unités de gestion des courants aériens des différents Etats membres sur la base d'une coopération volontaire. Le règlement, notamment, instaure des procédures pour la planification des vols et l'utilisation de l'espace aérien disponible, vise à améliorer les plans de vol et les créneaux des aéroports en améliorant l'échange d'informations entre les organismes aéroportuaires et les gestionnaires des courants de trafic aérien.

Voir également les bulletins 252/253, 248, 241

UE-Canada : Accord économique et commercial global

Les parlementaires européens ont exprimé, le 20 avril 2010, lors d'un débat, certaines préoccupations sur l'Accord économique et commercial global (AECG) en cours de négociation entre l'Union européenne et le Canada et qui fera l'objet d'un Sommet le 5 mai prochain. Concernant la dimension commerciale, certains ont exprimé leurs craintes que cet accord conduise à une privatisation à terme des services dans les secteurs de l'eau, de l'électricité, de l'éducation et de la santé publique. Les parlementaires ont demandé à la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères, Catherine Ashton, à être tenu informés de l'évolution des pourparlers et que soient évaluées les implications économiques, sociales et environnementales de cet accord.

Pour leur part, la veille, EPSU (Fédération des syndicats européens de services publics), l'Internationale des services publics (PSI) et le Réseau canadien pour la justice dans le commerce juste (TJN) ont fait part de leur crainte que l'accord ne permette aux entreprises multinationales de poursuivre en justice des gouvernements dont les politiques restreindraient leurs libertés, comme cela avait déjà été envisagé lors des négociations pour un accord multilatéral sur l'investissement (AMI) et un nouveau marché transatlantique (NTM). Sur ces deux projets voir bulletin n° 21.

La Commission avance que "sa décision confirme sa politique de longue date selon laquelle les administrations nationales disposent d'une grande marge de manoeuvre pour définir les critères et conditions applicables aux logements sociaux et aux autres services d'intérêt économique général."

Cour de justice

♦ **Protection des consommateurs dans le cas d'un contrat conclu à distance** : Dans un arrêt C-511/08 du 15 avril 2010, la Cour dit que, aux termes de la directive 97/7/CE concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance, les frais d'expédition ne doivent pas être imputés au consommateur lorsque ce dernier se rétracte d'un tel contrat, seuls les frais de renvoi peuvent être mis à sa charge.

♦ **Confirmation du principe du pollueur-payeur** : Par un arrêt rendu dans deux affaires jointes le 9 mars 2010, C-379/08 et C-380/08, la Cour dit que, aux termes de la directive 2004/35/CE du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale, des exploitants qui ont des installations à proximité d'une zone polluée peuvent être présumés responsables de la pollution. En outre, précise la Cour, les autorités nationales peuvent subordonner le droit des exploitants d'utiliser leurs terrains à la condition qu'ils réalisent les travaux de réparation environnementale exigés.

of the Single Sky, the appointment of a single network manager of the European airspace, responses to emergencies and the rights of passengers.

For its part, on March 25, 2010, the European Commission adopted a regulation on the implementation of the network management function provided for by the European "Single Sky Package II", in order to optimize the use of airspace. Currently, the management of air traffic flow is not subject to any European rule and is carried out by a special unit of the Eurocontrol in conjunction with management units of air traffic flow of different Member States, on the basis of voluntary cooperation only. The regulation establishes, in particular, procedures for flight planning and the use of available airspace and aims to improve flight plans and flight slots at different airports by improving the exchange of information between airport agencies and managers of air traffic flows.

See also bulletins 252/253, 248, 241.

EU-Canada: A Comprehensive Economic and Trade Agreement

On April 20, 2010, during a debate, Members of the European Parliament expressed some concerns on the Comprehensive Economic Trade Agreement (CETA) that is being negotiated between the EU and Canada and which will be discussed at the summit to be held on May 5th, 2010. As regards the commercial aspect, some members have expressed fears that this agreement may eventually lead to the privatisation of services in such sectors as water, electricity, education and public health. Members of Parliament have asked the High Representative of EU for Foreign Affairs, Ms. Catherine Ashton, to keep them informed of the development in the discussions and that economic, social and environmental implications of this agreement should be evaluated.

For their part, the EPSU (European Federation of Public Service Unions), the Public Services International (PSI) and the Canadian Trade Justice Network (TJN) expressed concern, on the eve of the agreement, that it does not provide multinational corporations with the possibility to sue governments whose policies would restrict their freedoms, as had been envisaged during the negotiations for a Multilateral Agreement on Investment (MAI) and a New Transatlantic Marketplace (NTM). On both projects see Bulletin No. 21.

The Commission argues that "its decision confirms its longstanding policy according to which national authorities have considerable leeway to define the criteria and conditions applicable for social housing and for other services of general economic interest."

Court of Justice

♦ **Consumer protection in the case of a long distance contract**: In a judgment C-511/08 dated 15th April 2010, the Court held that, under the Directive 97/7/EC on consumer protection in respect of distance contracts, the supplier should not charge the consumer the costs of delivering the goods, where the latter exercises his right of withdrawal, only the cost of returning the goods may be charged to the customer.

♦ **Confirmation of the polluter-pays principle**: In a judgment involving two joint cases of March 9th, 2010, C-379/08 and C-380/08, the Court held that, under Directive 2004/35/EC of 21st April 2004, on environmental liability, operators who have facilities adjacent to a polluted area can be considered responsible for the pollution. In addition, the Court states that, national authorities can subject the right of operators to use their land to the condition that they carry out the works required by the authority.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, E-mail : <celsig@celsig.org> www.celsig.org Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. Distributed by E-mail exclusively. Abonnement 1 an : 100 € *Subscription for 1 year: €100*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.